



# PREMIUM'flash

Réunion Conseil Syndical

**Présents** : Mr Collet-Beillon, Mme Heumann, Mr Ronze, Mr Ponte, Mr Morel, Mr Garin, Mr Depeyrot, Mr Merpillat, Mr Jego.

**Excusés** : Mme Sarrat, Mr Marsalla.

Suite à la démission de Mme Sarrat, Mr Garin est élu président à l'unanimité.

## — Actions votées lors de l'Assemblée Générale —

Les actions d'entretien étant non opposables, elles seront effectuées dès que possible. Pour les travaux, un délai légal après envoi du compte rendu de l'Assemblée Générale doit être respecté. Les travaux seront donc échelonnés jusqu'à la fin de l'année 2007.

1. Le shampouinage des moquettes (F, G & H) et la pose des paillasons coco (F & G) seront effectués courant Septembre.
2. La pose des têtes de lecture VIGIX (F, G & H) et le remplacement des platines (F & H) des interphones seront effectués après la Toussaint. Ce délai permettra au Syndic d'effectuer un sondage auprès des copropriétaires pour connaître le nombre de badges VIGIX à commander.
3. La pose des portes métalliques pour l'accès Garage à Vélos et les accès Caves (F, G & H) sera effectuée avant la fin de l'année (période propice aux effractions).
4. Concernant les AFULs, rendez-vous est pris auprès de Me. Girard pour le mardi 11 Septembre. Mr. Collet-Beillon sera accompagné de Mr. Garin.

Concernant les petits chantiers, un des membre du Conseil Syndical se chargera de contrôler leur conformité.

## — Autres Points —

- Les noms des membres du Conseil Syndical seront affichés sur les tableaux.
- Le Syndic proposera un canevas de document de bienvenue (2 pages max).
- Le point doit être fait sur les réparations de certains balcons du bâtiment F.
- Concernant les casquettes au dessus des balcons des 4èmes étages (côté Parc), il a été décidé de faire venir un artisan étancheur pour obtenir un devis pour rectification dans les règles de l'art. Le Syndic fera venir un artisan autre que ACEM.
- Un devis sera demandé à un menuisier pour la réparation du placage de la porte d'accès garage depuis le hall du bâtiment F. Le barillet pour cette porte a été livré et sera posé rapidement.
- Un barillet sera commandé pour la porte du local poubelles du bâtiment G.
- Deux barillets ont déjà été commandés pour la porte d'entrée et la porte du local poubelles du bâtiment H.
- Le point a été fait sur les bacs poubelles. Un fax rectificatif a été transmis au fournisseur de manière à ce qu'il équipe nos locaux poubelles tel que demandé et qu'il récupère les bacs en trop.
- Une déclaration de dommage ouvrage a été faite pour les infiltrations d'eau au niveau des garages 21 à 23 du niveau -2.
- Concernant le décret sur l'interdiction de fumer, les parties communes de la copropriété sont des lieux ouvert au public et il y est donc interdit de fumer.
- Un carreau de carrelage est fissuré devant l'ascenseur du bâtiment G.